
Délégation "Modes de vie, comportements sociaux" Délégation "Territoires de vie quotidienne"

13 avril 2010



Contribution de Catherine MAILLOT

Stress et déplacements

Salariés partant au petit jour pour être sûrs d'arriver à l'heure, sanctionnés au moindre retard...le stress monte ! Les déplacements pour aller au travail peuvent-ils être considérés comme des risques professionnels ?

Une étude a été réalisée en région parisienne. Bien sûr c'est Paris, c'est loin ...Bien sûr, c'est une région où les transports en commun sont davantage développés. Mais quand on pense que notre bassin de vie s'est considérablement agrandi, que les prix les plus abordables pour devenir propriétaires se sont considérablement éloignés, cette étude, même parisienne, doit interpeller nos élus locaux.

Au niveau de Nantes Métropole, 201 plans de mobilités concernant 62186 salariés sont aujourd'hui mis en œuvre. 61 plans sont à l'étude. 7688 salariés sont concernés. 220 entreprises représentant 19079 salariés sont en cours d'étude. Le potentiel sur l'agglomération nantaise est de 482 plans de mobilité d'entreprises, pouvant toucher 88953 salariés.

Cette étude parisienne est d'autant plus intéressante qu'elle traite des transports en commun, que nous encourageons à faire prendre par les salariés de nos entreprises, les obligeant à changer leurs habitudes, à utiliser différents modes de déplacement ! Prenons garde au retour de balancier : L'objectif est la réduction de la part de la voiture au profit des autres modes de transports : veillons donc à ne pas miner les salariés avant que débute leur journée de travail !

Interview de JEAN-CLAUDE DELGENES, directeur général de Technologia :

« Lors de nos dernières missions, il nous est apparu que la dégradation des conditions de transport, en Ile-de-France notamment, est devenue un enjeu de santé pour les salariés. Elle est à l'origine d'un vrai facteur de stress au travail,

dont les sociétés ne tiennent pas compte : si elles se soucient de la santé physique (travail à la chaîne) ou psychique (harcèlement) de leurs salariés, elles n'intègrent pas le fait que des trajets longs et chaotiques pèsent sur leur travail.

Pourquoi ?

Beaucoup de dirigeants estiment que les retards, les incidents, sont un problème qui s'arrête « à la porte » de leur société, au sens propre comme figuré. Or, ce n'est pas le cas car ces soucis-là débordent sur la vie de leur entreprise. Ils considèrent aussi que les déplacements des salariés relèvent de leur « vie privée » ce qui, là encore, est faux : c'est bien pour se rendre à leur travail qu'ils prennent les transports en commun.

La pénibilité dans les transports s'est-elle accrue ?

C'est frappant ! Sur certaines lignes, les gens n'en peuvent plus. Le coût du logement dans les grandes villes a poussé des millions de gens à se réfugier en banlieue. De leur côté, les entreprises se délocalisent de plus en plus, parfois sans vérifier qu'elles resteront accessibles. Les transhumances quotidiennes sont massives et, pour ceux qui habitent loin, c'est la triple peine : ils passent trois heures par jour dans les transports, arrivent fatigués et stressés à leur travail, et leur évolution de carrière en pâtit !

Que devraient faire les entreprises ?

D'abord, en finir avec les sanctions, voire les licenciements, qui aggravent juste les choses. Chaque société doit surtout intégrer ce sujet dans sa politique de prévention des risques, et mettre en place des actions concrètes : covoiturage, navettes, etc. Les sociétés qui travaillent en réseau, comme les banques, devraient permettre à leurs salariés basés à l'est de Paris de travailler... à l'est : on assiste encore à des chassés-croisés insensés ! Enfin, en cas de déménagement, un accord de télétravail, au moins partiel, devrait être négocié. Pour développer tout cela, il faut une impulsion politique, voilà pourquoi nous lançons notre manifeste.

Que demandez-vous aux pouvoirs publics...

De réagir en urgence ! Aujourd'hui encore, on étend La Défense jusqu'à Nanterre alors que le RER A est déjà saturé... Pour en finir avec l'anarchie actuelle, les élus régionaux doivent organiser de vastes états généraux de la mobilité, réunissant les représentants du personnel, les chefs d'entreprise, la SNCF, la RATP, etc. Afin de dresser un bilan précis et d'établir un plan d'action. Une véritable politique d'aménagement du territoire, combinant l'activité économique, les transports en commun, voire la création de crèches ou de logements, doit être enfin lancée.

Il s'agit d'une pénibilité et d'un allongement du temps mobilisé pour le travail qui restent "à la porte de l'entreprise", au sens propre comme au sens figuré puisqu'elles coûtent au salarié tout en ne relevant pas de la responsabilité de l'employeur. De fait cette situation dégrade l'équilibre entre les efforts fournis par les salariés et la reconnaissance de l'entreprise qui en découle, ce qui est facteur central des risques psychosociaux.

Si les salariés ont subi une forte dégradation de leurs conditions de vie dans les transports depuis quelques années, celle-ci n'est pas liée aux arrêts de travail des personnels de la SNCF ou de la RATP qui n'ont pas été au centre de cette étude qualitative. Cette dégradation est structurelle. Sur plusieurs tronçons, la situation est devenue difficile ».

Dans un manifeste mis en ligne, (<http://www.technologia.fr/ManifesteTransport.pdf>), Technologia recommande donc aux entreprises d'intégrer les transports dans la catégorie « stress au travail » et conseille aux pouvoirs publics d'aménager, enfin, leurs territoires.